

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 770

présenté par
M. Boccaletti

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 19 par la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée à la sécurisation des réseaux sous-marins, notamment des câbles sous-marins. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement de nos activités économiques a favorisé l'accroissement exponentiel des réseaux sous-marins et en particulier du nombre de câbles sous-marins au point d'atteindre 420 câbles. 99 % des télécommunications intercontinentales utilisent le câble sous-marin et 10 000 milliards de dollars d'opérations financières transitent quotidiennement par cette voie, selon la Banque centrale américaine.

Le câble sous-marin constitue donc un enjeu stratégique majeur au cœur des rivalités internationales.

D'abord, l'installation et la maintenance de ces outils constituent une problématique de premier ordre du fait d'investissements colossaux.

Par leur fragilité, les câbles sous-marins peuvent faire l'objet d'acte de négligence ou d'opérations d'espionnage.

La sécurisation des réseaux sous-marins et en particulier des câbles sous-marins est indispensable à notre souveraineté et à la place de la France dans le monde.

Il en va de l'autonomie stratégique de la France.